



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2018-070

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2018

Sommaire

Cabinet de la Préfète

2A-2018-06-11-001 - SIRDPC - Arrêté fixant la liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) pour la session des 31 mai et 1er juin 2018 (2 pages)

Page 3

2A-2018-06-11-002 - SIRDPC - Arrêté fixant la liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) pour la session des 7 et 8 juin 2018 (2 pages)

Page 6

Cabinet de la Préfète

2A-2018-06-11-001

SIRDPC - Arrêté fixant la liste des candidats admis à
l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique (B.N.S.S.A) pour la session des 31 mai et 1er
juin 2018



PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Cabinet de la Préfète
Service Interministériel Régional de
Défense et de Protection Civiles

Arrêté N° 2A-2018- en date du juin 2018 fixant la liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) pour la session des 31 mai et 1^{er} juin 2018

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole
Chevalier des Palmes Académiques,*

- VU le décret n° 91-365 du 15 avril 1991 modifiant le décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation ;
- VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991, modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation aux premiers secours et modifiant le décret n° 834 du 30 août 1991 ;
- VU le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme et modifiant le décret n° 834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du Président de la République du 12 mai 2016 nommant M. Romain DELMON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- VU le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Mme Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- VU l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques de baignade et de natation ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU l'arrêté du 6 juin 1994 portant modification de l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique et de l'arrêté du 24 décembre 1993 relatif à l'attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 1996 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1979 portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2010 modifiant l'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE1) ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » ;

VU l'arrêté n° 2A-2018-05-14-002 en date du 14 mai 2018 fixant la composition du jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des candidats ayant été admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) dont les épreuves se sont déroulées **les jeudi 31 mai et vendredi 1^{er} juin 2018 à Ajaccio** est établie comme suit :

Mme Léa AMBROGGIANI née le 06 juillet 2000 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
M. Thomas ANNOVAZZI né le 21 novembre 2000 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
M. Alexandre CAYREL né le 13 septembre 1999 à Toulon (Var)
M. Gaëtan CUNY CARADONNA né le 6 novembre 2000 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
M. Jean-Philippe DIONISY né le 21 mars 2000 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
Mme Michaela FERRACCI née le 07 avril 1999 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
M. Laurent LAHOURGUETTE né le 7 juin 1999 à Toulouse (Haute-Garonne)
M. Antonin LARNICOL né le 27 avril 1997 à Toulouse (Haute-Garonne)
M. Tristan LE GREGAM né le 29 septembre 1999 à Tours (Indre-et-Loire)
M. Maximien LESCROEL né le 18 octobre 1999 à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne)
M. Gabriel MAMBRINI né le 29 juillet 1999 à Marseille (Bouches-du-Rhône)
M. Pasquale PADOVANI né le 07 octobre 1979 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
M. Pierre-François PINEAU né le 6 janvier 1997 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
M. Paul RAYNAUD né le 7 août 1987 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
Mme Cloé REGLEY née le 6 juillet 1999 à Narbonne (Aude)
M. Sylvain RICCI né le 09 juillet 1990 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
M. Mounir SEDIRI né le 12 juin 1979 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
Mme Florine SEGURA née le 20 août 1993 à Roncq (Nord)
M. Ghjunvan Battista TRENIER-ORSINI né le 10 octobre 2000 à Ajaccio (Corse-du-Sud)
Mme Ghjulia VAN-MUYLDERS née le 11 octobre 1998 à Quincy sous Sénart (Essone)
M. Audric VERDIER né le 30 mars 1999 à Montélimar (Drôme)

Recyclage :

Mme Anissa Flore AMZIANE, née le 21 août 1979 à Argenteuil (Val-d'Oise)
M. Sébastien Jacques Marcel DUNOD, né le 10 janvier 1970 à Lons Le Saunier (Jura)
Mme Emeline LAVAUD, née le 09 avril 1990 à Toulon (Var)
M. Wandis Gwendal Anthony LE HUI, né le 10 décembre 1988 à Dunkerque (Nord)
Mme Christine marie Hélène REYNIER épouse NATALI, née le 06 juillet 1968 à Ajaccio (Corse-du-Sud)

Article 2 – Le directeur de cabinet de la préfète de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis ministre chargé de la sécurité civile.

Pour la préfète,

Pour la préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Romain Delmon

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cabinet de la Préfète

2A-2018-06-11-002

**SIRDPC - Arrêté fixant la liste des candidats admis à
l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique (B.N.S.S.A) pour la session des 7 et 8 juin 2018**



PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Cabinet de la Préfète
Service Interministériel Régional de
Défense et de Protection Civiles

Arrêté N° 2A-2018- en date du juin 2018 fixant la liste des candidats admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) pour la session des 7 et 8 juin 2018

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole
Chevalier des Palmes Académiques,*

- VU le décret n° 91-365 du 15 avril 1991 modifiant le décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation ;
- VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991, modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation aux premiers secours et modifiant le décret n° 834 du 30 août 1991 ;
- VU le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme et modifiant le décret n° 834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du Président de la République du 12 mai 2016 nommant M. Romain DELMON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- VU le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Mme Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- VU l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques de baignade et de natation ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU l'arrêté du 6 juin 1994 portant modification de l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique et de l'arrêté du 24 décembre 1993 relatif à l'attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel ;
- VU l'arrêté du 3 décembre 1996 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1979 portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2010 modifiant l'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE1) ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » ;

VU l'arrêté n° 2A-2018-05-14-002 en date du 14 mai 2018 fixant la composition du jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des candidats ayant été admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) dont les épreuves se sont déroulées **les jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018 à Ajaccio** est établie comme suit :

Mme Marine CELLIER née le 29 juin 1998 à Dax (Landes)

M. Vivien DALL'AGLIO né le 5 juillet 1986 à Ajaccio (Corse-du-Sud)

M. Mathieu DEDIEU né le 14 décembre 2000 à Toulouse (Haute-Garonne)

Mme Anne Sophie GIDE née le 23 septembre 1987 à Brignoles (Var)

Mme Juliette Fanny Orlandine LECCIA née le 08 janvier 1999 à Saint Paul (La Réunion)

Mme Stéphanie MARANO née le 21 août 1998 à Bastia (Haute-Corse)

M. Philippe NONNA né le 9 août 1990 à Ajaccio (Corse-du-Sud)

Mme Romane SOLARD née le 07 novembre 1999 à Villeurbanne (Rhône)

Mme Emilie Luanna TELES MARINHO née le 8 août 1998 à Annemasse (Haute-Savoie)

Recyclage :

Mme Laurie Yvonne VITALI, née le 03 avril 1988 à Ajaccio (Corse-du-Sud)

M. Flavien VITTINI né le 15 septembre 1991 à Bastia (Haute-Corse)

Article 2 – Le directeur de cabinet de la préfète de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis ministre chargé de la sécurité civile.

Pour la préfète,

Pour la préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
Romain Delmon

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.